

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE D'EAUBONNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

| Date de convocation | Nombre de conseillers | A l'ouverture |
|---------------------|-----------------------|---------------|
| | En exercice : | 35 |
| 08/12/2022 | Présents | 27 |
| | Représentés : | 8 |
| | Votants : | 35 |

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE, A VINGT-HEURES TRENTE QUATRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 08 décembre 2022, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, M. LE DÛS Bernard, M. MORISSE Tom, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, Mme MARMECHE Christiane, M. DUPLAA Jean Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, M. PESSOA Carlos, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme CARON Camille a donné pouvoir à M. AUBIN Jean
Mme MANA Julia a donné pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. MICHELET Cyril a donné pouvoir à M. MORISSE Tom
M. LIMOUZIN Vincent a donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin
M. ARMAND François a donné pouvoir à Mme ROINÉ Corinne
Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine a donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
Mme MENEY Maryse a donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire
Mme ESTRADÉ Claude a donné pouvoir à M. LE FUR Corentin

SECRETARIE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

Le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité (35 voix pour) un secrétaire de séance : Monsieur DUFOUR Quentin ;
- Approuve à l'unanimité (33 voix pour) le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022 ;
33 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.*
2 abstentions : *Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir.*
- Prend acte des décisions prises par Madame la Maire (du n° 2022/446 du 06 octobre 2022 au n° 2022/531 du 25 novembre 2022) en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2022/190 – Budget Ville – Autorisations spéciales pour investissement 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, par anticipation sur l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater, dès le 1er janvier 2023, les dépenses décrites et détaillées dans le tableau ci-dessous :

AUTORISATIONS SPECIALES D'ENGAGEMENT DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023 - RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

| CHAPITRES | LIBELLES | Autorisations spéciales 2023 (25 % du BP+DM1) |
|--------------|-------------------------------|---|
| CHAPITRE 20 | Immobilisations incorporelles | 73 225,00 € |
| CHAPITRE 21 | Immobilisations corporelles | 541 562,00 € |
| CHAPITRE 23 | Immobilisations en cours | 131 250,00 € |
| TOTAL GLOBAL | | 746 037,00 € |

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.*

2022/191 – Budget Ville – Admission en non-valeur des produits irrécouvrables

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur, pour un montant total de **14 999,70 €** les produits suivants :

→ Au compte 6541 :

Années 2001 à 2021 : **14 999,70 €**

(Dettes inférieures à 30 €, seuil minimum pour toute saisie – ressources insuffisantes rendant inopérante toute saisie - personne décédée et pas d'information de succession) détail annexe ci-jointe.

Ces dettes concernent la restauration scolaire, les études du soir, les participations au Conservatoire à Rayonnement Communal, les centres de loisirs etc.

De plus, il autorise Madame la Maire à signer tout acte et pièces justificatives relatifs à ce dossier.

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.*

2022/192 – Subventions aux associations sportives – Ecoles de Sport pour la saison sportive 2021/2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue, au titre des Ecoles de Sport pour la saison 2021/2022, les subventions comme suit :

| ASSOCIATIONS | MONTANTS 2021 (DEL2021/079 du 07 juillet 2021) | MONTANTS A VERSER EN 2022 |
|----------------------|--|---------------------------|
| CSME AIKIDO | 302 € | 154 € |
| CSME JUDO | 3 812 € | 2 992 € |
| CSME KARATÉ | 1 440 € | 760 € |
| CSME ATHLÉTISME | 498 € | 354 € |
| CSME BADMINTON | 228 € | 270 € |
| CSME BASKETBALL | 150 € | 436 € |
| CSME FOOTBALL | 838 € | 1 420 € |
| CSME HANDBALL | 1 275 € | 915 € |
| CSME TENNIS | 6 604 € | 4 966 € |
| CSME TENNIS DE TABLE | 657 € | 685 € |
| CSME VOLLEYBALL | 96 € | 79 € |
| CGAE | 0 € | 920 € |
| VMT | 0 € | 239 € |
| JAE | 0 € | 834 € |
| NATATION JAE | 0 € | 876 € |
| TOTAL | 15 900 € | 15 900 € |

De plus, il précise que ces crédits sont inscrits au budget de la Ville.

27 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.*
6 abstentions : *Groupe Eaubonne une ambition renouvelée*

2022/193 – Subventions aux associations sportives – promotion du Sport de Haut Niveau pour la saison sportive 2021/2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue, au titre de la promotion du sport de haut-niveau pour la saison 2021/2022, les subventions comme suit :

| ASSOCIATIONS | MONTANTS 2021 (DEL2021/079 du 07 juillet 2021) | MONTANTS A VERSER EN 2022 |
|----------------------|---|------------------------------|
| CSME ATHLETISME | 1 580 € | 4 223 € |
| CSME JUDO | - | 598 € |
| CSME KARATE | 1 418 € | 4 416 € |
| CSME TENNIS DE TABLE | 1 641 € | 997 € |
| CSME TENNIS | 13 000 € | 13 000 € |
| CSME VOLLEYBALL | 0 € | 1 045 € |
| VMT | 0 € | 1 819 € |
| CGAE | 0 € | 2 645 € |
| NATATION JAE | 0 € | 4 632 € |
| TOTAL | 17 639 | 33 375 € |

De plus, il précise que ces crédits sont inscrits au budget de la Ville.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2022/194 – Cession de la propriété cadastrée section AP n°814 et 815 sise 1 rue Abbé de l'Epée au profit de Monsieur OKAVA Ozkan et Madame OKCU Elif

A la majorité, le Conseil Municipal approuve la cession du pavillon communal cadastré sections AP n° 814 et 815, d'une superficie de 819 m², à Monsieur OKAVA Ozkan et Madame OKCU Elif, au prix total de 490 000 euros (TTC), soit un prix net pour la Ville de 470 000 euros et 20 000 euros de frais d'agence à la charge des acquéreurs.

De plus, il autorise Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession foncière.

Enfin, il prend acte que Les frais d'actes notariés et d'agence demeurent à la charge de l'acquéreur et que la recette correspondante sera inscrite au budget de la ville.

27 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

4 voix contre : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de M. PESSOA Carlos et M. COLLET Hervé

4 abstentions : MM PESSOA Carlos et COLLET Hervé du groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir.

2022/195 – Cession de la propriété cadastrée section AE n°58 sise 33 Route de Margency au profit de Monsieur et Madame PEROU Yvan

A la majorité, le Conseil Municipal constate la désaffectation matérielle à l'usage de public de la parcelle cadastrée section AE n° 58 d'une superficie cadastrale de 813 m² - sise 33 route de Margency.

De plus, il approuve le déclassement de la parcelle AE n° 58 du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé de la Ville.

En outre, il approuve la cession du pavillon communal sise 33 route de Margency, cadastré section AE n° 58, d'une superficie de 813 m², à Monsieur et Madame PEROU Yvan, au prix de 360 000 euros.

Enfin, il autorise Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession foncière et prend acte que les frais d'actes notariés demeurent à la charge de l'acquéreur et que la recette correspondante sera inscrite au budget de la ville.

32 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée et M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.

1 voix contre : Mme DRAGIN Catherine non-inscrite.

2 abstentions : Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir.

2022/196 – Convention de mise à disposition du réseau d'assainissement à la Communauté d'Agglomération Val Parisis

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention valant procès-verbal de mise à disposition du réseau d'assainissement, annexée, dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement » au bénéfice de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Enfin, il autorise la Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce transfert.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2022/197 – Pérennisation de l'extinction de l'éclairage public

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de l'extinction totale de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2023 de 1h30 à 4h30.

33 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir*, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.
M. LE FUR Corentin et Mme ESTRADÉ Claude ne prennent pas part au vote.

2022/198 – Tarifs du marché de détail communal au 1^{er} janvier 2023

A la majorité, le Conseil Municipal adopte les tarifs du marché municipal actualisés tels que présentés ci-dessus et applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 et représentant une hausse, en moyenne, de 15,18 % par rapport aux tarifs de 2022 :

| Tarifs par jour d'exploitation | Tarifs 2022 | | Nouveaux tarifs pour 2023 | |
|--|---------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Commerçants Abonnés | Commerçants « Volants » | Commerçants Abonnés | Commerçants « Volants » |
| Places sous la halle | | | | |
| 1 place de 1 mètre linéaire de façade sur 2 m de profondeur, y compris 1 table et 2 tréteaux, l'électricité et les droits de chargement et de déchargement | 2,23 € | 2,77 € | 2,57 € | 3,20 € |
| Supplément pour, au-delà de 9 ml par place, 1 ml pour un même marchand | 0,72 € | 1,38 € | 0,83 € | 1,59 € |
| 1 table supplémentaire ou retour | 1,39 € | 2,08 € | 1,60 € | 2,40 € |
| Supplément pour place d'angle | 2,77 € | 3,49 € | 3,20 € | 4,03 € |
| Places à découvert | | | | |
| 1 mètre linéaire de façade marchande | 1,39 € | 1,81 € | 1,60 € | 2,09 € |
| Place d'angle à côté d'une porte d'entrée du marché couvert | 0,99 € | 1,39 € | 1,15 € | 1,60 € |
| Divers | | | | |
| Animation, publicité | 1,79 € | 0,83 € | 2,06 € | 0,96 € |
| Sac poubelle à l'unité | 0,44 € | 0,44 € | 0,50 € | 0,50 € |
| Véhicules spécialement équipés pour la vente | | | | |
| Véhicules inférieurs à 6 m | 13,92 € | | 16,06 € | |
| Véhicules supérieurs à 6 m | 20,87 € | | 24,07 € | |

25 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble*

10 voix contre : *Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir*, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2022/199 – Convention pour l'installation de déchèteries mobiles pour l'année 2023 avec le Syndicat Emeraude

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention avec le *Syndicat Emeraude* pour l'occupation temporaire du parking du complexe sportif du Luat pour l'installation de déchèteries mobiles.

De plus, il autorise Madame la Maire à signer ladite convention et lui donne pouvoir pour la mettre en application.

Enfin, il autorise Madame la Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à la présente délibération.

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir*, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2022/200 – Dénomination des salles du Gymnase Georges HÉBERT

A l'unanimité, le Conseil Municipal dénomme les salles qui constituent le gymnase Georges Hébert comme suit :

- Pour le gymnase : **Georges Hébert** ;
- Pour le dojo : **Jean-Luc Rougé** ;
- Pour la salle omnisports : **Dika Mem** ;
- Pour la salle polyvalente **Didier Bello**.

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir*, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2022/201 – Demande de participation financière auprès de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA) pour le projet Salon Du Livre Jeunesse d'Eaubonne 2023 : un territoire à la rencontre des auteurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter auprès de la SOFIA une subvention de soutien de 20 000 euros pour la réalisation de cette action.

De plus, il donne pouvoir à Madame la Maire pour signer une convention à cet effet ainsi que tous les documents s'y rapportant et lui donne pouvoir pour la mettre en application.

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir*, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2022/202 – Demande de participation financière auprès de la Fondation Crédit Mutuel pour le projet Salon Du Livre Jeunesse d'Eaubonne 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter auprès de la *Fondation Crédit Mutuel* une aide financière de 10 000 euros pour la réalisation de cette action.

Enfin, il donne pouvoir à Madame la Maire pour signer une convention ainsi que tous les documents se rapportant et lui donne pouvoir pour la mettre en application.

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.*

2022/203 – Salon du Livre Jeunesse d'Eaubonne 2023 - prise en charge des interventions des auteurs et Prix Coup de Pouce

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire par délibération à prendre en charge les interventions des auteurs coopérant au *Salon du livre de Jeunesse d'Eaubonne* : de rémunérer lesdits auteurs et d'assumer forfaitairement les frais annexes attachés à leurs interventions, comme les frais d'hébergement, de repas, de transport, etc.

Il est précisé que la Ville formalisera un contrat avec chaque auteur afin de déterminer précisément le montant de la prestation ainsi que le montant des frais annexes.

De plus, il autorise Madame la Maire par délibération à verser un montant de 400 euros à chacun des 4 auteurs lauréats du *Prix Coup de Pouce 2023*, désignés par le vote des enfants participants pour chacune des quatre catégories correspondant à des niveaux de lecture de la petite section de maternelle à la 5^{ème}. Il est précisé que si un auteur concourt dans deux catégories avec un même ouvrage et qu'il remporte les deux prix, une récompense par catégorie lui sera attribuée soit deux récompenses au total.

Enfin, il précise que ces montants seront inscrits au budget 2023 de la Ville.

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.*

2022/204 – Avenant à la convention entre le Conservatoire à Rayonnement Communal de la Ville d'Eaubonne et le collège Jules Ferry pour le projet Chœur au Collège

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe des modifications par avenant du dispositif *Chœur au collège* et autorise Madame la Maire à signer un avenant pour l'année 2022-2023 à la convention de partenariat entre la Ville d'Eaubonne et le Collège *Jules Ferry* ayant pour objet de définir le fonctionnement des *Chœurs au Collège*.

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.*

2022/205 – Participation de la Ville au dispositif Collège et Cinéma pour l'année scolaire 2022/2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer tous les actes administratifs afférents au dispositif, la prise en charge des billets de *Collège et Cinéma* se fera directement en perception, au regard de la subvention proportionnelle équivalente versée par le *Conseil Départemental*.

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.*

2022/206 – Renouvellement du partenariat avec l'association Cultures du Cœur – Val d'Oise pour la saison 2022/2023 de l'Orange Bleue

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville d'Eaubonne et *Cultures du Cœur* pour la saison 2022-2023 de *L'Orange Bleue*, espace culturel d'Eaubonne, fixant le nombre de places données à l'association.

Enfin, il autorise Madame la Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville d'Eaubonne et l'association *Cultures du Cœur Val d'Oise* pour la saison 2022-2023 de *L'Orange Bleue*, espace culturel d'Eaubonne et lui donne pouvoir pour le mettre en application.

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.*

2022/207 – Prise d'acte de la suspension de la primarisation du groupe scolaire Jean Jaurès

Le Conseil Municipal prend acte de la proposition de l'Inspectrice de l'académie de Versailles de suspendre la *primarisation* du groupe scolaire *Jean Jaurès* à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

2022/208 – Mise à jour du règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire

A la majorité, le Conseil Municipal approuve la mise à jour du Règlement Intérieur des Activités périscolaires et extrascolaires et de la restauration scolaire et autorise Madame la Maire à signer ledit règlement et lui donner pouvoir pour le mettre en application.

26 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble et M. COLLET Hervé du groupe Eaubonne une ambition renouvelée ;

8 voix contre : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de M. COLLET Hervé ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; Mme DRAGIN Catherine non -inscrite.

1 abstention : M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit ;

2022/209 – Ressources Humaines – Définition des modalités de rémunération des agents recrutés dans le cadre d'activités temporaires saisonnières ou ponctuelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par les articles L. 332-22 à L. 332-26 du Code Général de la Fonction Publique.

De plus, il charge Madame la Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature de leurs fonctions et de leur profil.

Également, il décide que ces agents contractuels seront recrutés par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de douze mois dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et pour une durée maximale de six mois dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité et qu'ils seront recrutés et rémunérés conformément aux grilles indiciaires applicables au sein de la fonction publique territoriale et positionnés sur un grade déterminé en fonction de la nature des missions à réaliser.

De plus, il autorise Madame la Maire à recruter des agents vacataires pour exécuter des tâches précises, ponctuelles et limitées à l'exécution d'actes déterminés visées à l'article 6 de la présente délibération.

En outre, il décide que les agents vacataires seront rémunérés après service fait sur la base d'un taux horaire de rémunération indexé au SMIC (salaire minimum de croissance) et décide que les taux de rémunération des vacataires selon le tableau suivant :

| Fonctions | Niveau de recrutement | Montant | Indexation et revalorisation |
|--|--|-------------|-------------------------------|
| Vacations Service Culturel | | | |
| Accueil et Billetterie | Conditions de recrutement liées au métier : expérience, diplômes, habilitation | 11.07 euros | Salaire minimum de croissance |
| Jury d'examens (conservatoire) | Cf. délibération n° 2004-53 du Conseil Municipal du 25 mai 2004 | | Point d'Indice |
| Accompagnateurs jury d'examens (conservatoire) | | | |

Enfin, il prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2022/210 – Ressources Humaines - Modification de la liste des emplois permanents de catégorie A de la commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la modification de la liste des emplois permanents de catégorie A de la commune au sein d'une délibération unique, conformément au tableau reproduit *infra* :

| Postes concernés | | |
|-------------------------|--|---------------------------|
| Cadre d'emplois | Fonctions | Durée du temps de travail |
| Ingénieurs territoriaux | Directeur(rice) du Patrimoine | Temps complet |
| Ingénieurs territoriaux | Chef(fe) de service – travaux et régie – Patrimoine | Temps complet |
| Ingénieurs territoriaux | Chargé(e) de mission – Environnement et Développement durable | Temps complet |
| Ingénieurs territoriaux | Directeur(rice) des services techniques | Temps complet |
| Ingénieurs territoriaux | Directeur(rice) Systèmes Information Télécommunication | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de la Jeunesse et Familles | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de la communication | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de l'Education | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) des Ressources Humaines | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) adjoint(e) des Ressources Humaines | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Chef(fe) de Service – Pole emplois et compétences | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de l'Administration générale et des Affaires juridiques | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de l'Action Culturelle | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur (rice) adjoint de l'Action Culturelle et directeur de l'Orange Bleue | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Administrateur(rice) de l'Espace Culturel | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de l'Espace Public | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Chef(fe) de service de la Commande publique | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Chargé(e) de mission recherche de subventions et financements – Référent Égalité Femmes-Hommes | Temps complet |

| Cadre d'emplois | Fonctions | Durée du temps de travail |
|--|--|---------------------------|
| Attachés territoriaux | Juriste Commande Publique | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) des Moyens mutualisés | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de l'Urbanisme et de l'Aménagement Habitat Economie locale | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur (rice) adjoint de l'Urbanisme | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) des services à la population | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Chef(fe) de service du Secrétariat Général | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Chef(fe) de service – Gestion financière | Temps complet |
| Professeurs d'enseignement artistique | Professeur(e) de musique | Temps non complet |
| Professeurs d'enseignement artistique | Directeur(rice) du Conservatoire à Rayonnement Communal | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Chef(fe) de service – Halte-garderie | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Animateur(rice) Relais Assistantes Maternelles | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Educateur(rice) de Jeunes Enfants – crèche collective | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Educateur(rice) de Jeunes Enfants – crèche collective | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Directeur(rice) adjoint(e) des crèches | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Directeur(rice) – crèche familiale | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Directeur(rice) de la Petite Enfance | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Directeur(rice) – crèche collective | Temps complet |
| Psychologue | Psychologue | Temps non complet |
| Médecin | Médecin – Petite Enfance | Temps non complet |

De plus, il précise que la nature des missions de Juriste commande publique n'est pas référencée au répertoire des métiers du CNFPT et qu'elle fait l'objet d'un référencement en annexe à la présente délibération.

En outre, il décide que, dans l'éventualité où aucun fonctionnaire ne satisferait aux conditions de recrutement préalablement définies pour chacun des postes répertoriés, ou si les besoins des services concernés le justifient, l'autorité territoriale pourra recourir au recrutement d'agent(s) non titulaire(s) en vertu de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique :

| Postes concernés | | |
|---|--|---------------------------|
| Cadre d'emplois | Fonctions | Durée du temps de travail |
| Ingénieurs territoriaux | Directeur(rice) du Patrimoine | Temps complet |
| Ingénieurs territoriaux | Chef(fe) de service – travaux et régie – Patrimoine | Temps complet |
| Ingénieurs territoriaux | Chargé(e) de mission – Environnement et Développement durable | Temps complet |
| Ingénieurs territoriaux | Directeur(rice) des services techniques | Temps complet |
| Ingénieurs territoriaux | Directeur(rice) Systèmes Information Télécommunication | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de la Jeunesse et Familles | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de la communication | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de l'Education | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) des Ressources Humaines | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) adjoint(e) des Ressources Humaines | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Chef(fe) de Service – Pole emplois et compétences | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de l'Administration générale et des Affaires juridiques | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de l'Action Culturelle | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur (rice) adjoint de l'Action Culturelle et directeur de l'Orange Bleue | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Administrateur(rice) de l'Espace Culturel | Temps complet |
| Attachés territoriaux / Ingénieurs territoriaux | Directeur(rice) de l'Espace Public | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Chef(fe) de service de la Commande publique | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Chargé(e) de mission recherche de subventions et financements – Référent Égalité Femmes-Hommes | Temps complet |
| Attachés Territoriaux | Juriste Commande Publique | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) des Moyens mutualisés | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Directeur(rice) de l'Urbanisme et de l'Aménagement Habitat Economie locale | Temps complet |

| Cadre d'emplois | Fonctions | Durée du temps de travail |
|--|---|------------------------------------|
| Attachés territoriaux | Directeur (rice) adjoint de l'Urbanisme | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Chef(fe) de service du Secrétariat Général | Temps complet |
| Attachés territoriaux | Chef(fe) de service – Gestion financière | Temps complet |
| Professeurs d'enseignement artistique | Professeur(e) de musique | Temps complet et temps non complet |
| Professeurs d'enseignement artistique | Directeur(rice) du Conservatoire à Rayonnement Communal | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Chef(fe) de service – Halte-garderie | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Animateur(rice) Relais Assistantes Maternelles | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Educateur(rice) de Jeunes Enfants – crèche collective | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Educateur(rice) de Jeunes Enfants – crèche collective | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Directeur(rice) adjoint(e) des crèches | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Directeur(rice) – crèche familiale | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Directeur(rice) de la Petite Enfance | Temps complet |
| Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative | Directeur(rice) – crèche collective | Temps complet |
| Psychologue | Psychologue | Temps non complet |
| Médecin | Médecin – Petite Enfance | Temps non complet |

Également, il précise les niveaux de rémunération pour chacun des postes répertoriés comme suit :

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- Directeur(rice) du Patrimoine ;
- Chef(fe) de service – travaux et régie Patrimoine ;
- Chargé(e) de mission – Environnement et Développement Durable ;
- Directeur(rice) des Services Techniques ;
- Directeur(rice) Systèmes Information Télécommunication

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, soit sur le grade d'ingénieur soit sur celui d'ingénieur principal, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- Directeur(rice) des Ressources Humaines ;
- Directeur(rice) adjoint(e) des Ressources Humaines ;
- Directeur(rice) de l'Éducation ;
- Chef(fe) de service – Pole emplois et compétences ;
- Directeur(rice) de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques ;
- Directeur de l'Action Culturelle ;
- Directeur (rice) adjoint de l'Action Culturelle et directeur de l'Orange Bleue ;
- Administrateur(e) de l'Espace Culturel ;
- Chef(fe) de service de la Commande Publique ;
- Chef(fe) de service du Secrétariat Général ;
- Chef(fe) de service de la Gestion Financière
- Chargé(e) d'étude et d'analyse financière – référent Egalité Femmes Hommes ;
- Juriste Commande Publique
- Directeur(rice) des Moyens mutualisés ;
- Directeur(rice) de l'Urbanisme et de l'Aménagement Habitat Economie Locale ;
- Directeur (rice) adjoint de l'Urbanisme ;
- Directeur(rice) de la Communication ;
- Directeur(rice) de la Jeunesse et Famille

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des attachés territoriaux, soit sur le grade d'attaché ou sur celui d'attaché principal, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

▪ **Les niveaux de rémunération pour le poste de Directeur(rice) de l'Espace Public seront déterminés en fonction** du cadre d'emplois des attachés ou de celui des ingénieurs territoriaux, soit sur les grades d'attaché ou d'attaché principal d'une part, ou sur ceux d'ingénieur ou d'ingénieur principal d'autre part, selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- Professeur(e) de musique ;
- Directeur(rice) du CRC

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, soit sur le grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale ou hors classe, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- Chef(fe) de service Halte-garderie ;
- Animateur(rice) du Relais Assistantes Maternelles ;
- Educateur(rice) des Jeunes Enfants – crèche collective
- Directeur(rice) adjoint(e) des crèches ;
- Directeur(rice) de la crèche familiale ;
- Directeur(rice) de la Petite Enfance ;
- Directeur(rice) – crèche collective ;

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des attachés, des éducateurs de jeunes enfants, des infirmiers en soins généraux, des psychologues territoriaux, des médecins territoriaux, soit sur le grade d'attaché, attaché principal, d'EJE, EJE de classe exceptionnelle, d'infirmier en soins généraux de classe supérieure, d'infirmier en soins généraux hors classe, de psychologue, de psychologue hors classe et de médecin territorial, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

▪ **Les niveaux de rémunération pour le poste de Psychologue seront déterminés en fonction du cadre d'emplois** des psychologues territoriaux, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s ;

▪ **Les niveaux de rémunération pour le poste de Médecin Petite Enfance seront déterminés en fonction du cadre** d'emplois des médecins territoriaux, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

Enfin, il prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : **Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.**

2022/211 – Ressources Humaines - Modification de la liste des emplois permanents de catégorie B de la commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la modification de la liste des emplois permanents de catégorie B de la commune au sein d'une délibération unique, conformément au tableau reproduit *infra* :

| Direction | Poste | Nombre de postes | Cadre d'emplois |
|----------------------------------|--|------------------|---|
| Vie associative / événementiel | Chef de service Vie Associative et évènementiel | 1 | Rédacteur |
| | Responsable Vie Associative | 1 | |
| Moyens Mutualisés | Chef de service Entretien et Gardiennage | 1 | Technicien |
| | Reprographe | 1 | |
| | Assistante de Direction | 1 | Rédacteur |
| Direction Générale | Assistante de Direction | 1 | Rédacteur |
| Affaires générales et juridiques | Gestionnaire assemblées/juristes | 2 | Rédacteur |
| | Chef de service Archives et Documentation | 1 | Assistant de conservation du Patrimoine |
| | Assistant au Chef de service Archives et Documentation | 1 | |
| Espace Public | Chef de service Espaces Verts/ propreté urbaine | 1 | Technicien |
| | Coordinateur Régie Espaces Verts/Propreté Urbaine | 1 | |
| | Dessinateur | 1 | |
| Patrimoine | Technicien Travaux Sécurité Incendie | 1 | Technicien |
| | Responsable administratif et financier | 1 | Rédacteur |
| Urbanisme | Responsable Pôle Aménagement et habitat | 1 | Rédacteur |
| | Responsable Action foncière | 1 | |
| | Instructeurs droits des sols | 2 | |
| | Chargé de mission économie locale | 1 | |
| Éducation | Chef de service | 1 | Cadres d'emplois de catégorie B de la filière administrative ou animation |
| | Coordinateur Enfance | 1 | |
| | Coordinateur Vie Scolaire / Restauration | 1 | |
| | Régisseur général | 1 | |
| | Directeur multisites | 2 | |
| Sports | Chef de service des sports | 1 | ETAPS |
| | ETAPS | 2 | |
| | Assistante de direction | 1 | Rédacteur |
| Jeunesse et famille | Coordinateur famille et parentalité | 1 | Cadres d'emplois de catégorie B de la filière médico-sociale, administrative ou animation |
| | Responsable animation jeunesse | 1 | Animateur |
| | Responsable BIJ | 1 | |
| | Responsable administratif et financier | 1 | Rédacteur |
| | Référent famille | 1 | Cadres d'emplois de catégorie B de la filière médico-sociale, administrative ou animation |
| | Coordinateur de projet | 1 | Rédacteur |
| Population | Chef de service | 1 | Rédacteur |
| | Agent état civil | 6 | |

| Direction | Poste | Nombre de postes | Cadre d'emplois |
|--|------------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| Action Culturelle | Assistante de direction | 1 | Rédacteur |
| | Directeur Orange Bleue : adjoint | 1 | |
| | Chargé de billetterie | 1 | |
| | Chargé projet ciné | 1 | Technicien |
| | Régisseur général | 1 | |
| | Régisseur son et lumière | 1 | |
| Conservatoire | Professeur de musique | 11 | Assistant d'enseignement artistique |
| Petite Enfance | Responsable Halte-Garderie | 1 | Auxiliaire de puériculture |
| | Directrice crèche collective | 1 | |
| | Directrice crèche familiale | 1 | |
| | Responsable RAM | 1 | |
| | Directrice adjoint crèche | 1 | Rédacteur |
| Responsable administratif et financier | 1 | | |
| Finances et commande publique | Instructeur des marchés publics | 1 | Rédacteur |
| | Chef de service Gestion Financière | 1 | |
| Ressources Humaines | Gestionnaire | 5 | Rédacteur |
| | Chef Pôle Emploi et prévention | 1 | |
| | Chargé SIRH | 1 | |
| Communication | Graphiste | 1 | Technicien |
| | Chargé de communication | 1 | Rédacteur |
| | Gestionnaire contenu numérique | 1 | |
| Informatique | Technicien informatique | 2 | Technicien |
| | Administrateur système | 1 | |

En outre, il précise que la nature des missions pour chacun de ces postes est référencée au répertoire des métiers du CNFPT.

De plus, il décide que, dans l'éventualité où aucun fonctionnaire ne satisferait aux conditions de recrutement préalablement définies pour chacun des postes répertoriés, ou si les besoins des services concernés le justifient, l'autorité territoriale pourra recourir au recrutement d'agent(s) non titulaire(s) en vertu de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique :

| POSTES CONCERNES | | | |
|-------------------------------|---|------------------|-------------------------------------|
| Direction | Poste | Nombre de postes | Cadre d'emplois |
| DAGAJ | Gestionnaire assemblées/juriste | 2 | Rédacteur |
| Espace Public | Dessinateur | 1 | Technicien |
| Urbanisme | Responsable Pôle Aménagement et habitat | 1 | Rédacteur |
| | Responsable Action foncière | 1 | |
| | Chargé de mission économie locale | 1 | |
| | Instructeurs droits des sols | 2 | |
| Direction | Poste | Nombre de postes | Cadre d'emplois |
| Action Culturelle | Régisseur son et lumière | 1 | Technicien |
| | Régisseur général | 1 | |
| | Chargé de projet Cinéma | 1 | |
| Conservatoire | Professeur de musique | 11 | Assistant d'enseignement artistique |
| Finances et commande publique | Instructeur des marchés publics | 1 | Rédacteur |
| Communication | Graphiste | 1 | Technicien |
| | Chargé de communication | 1 | Rédacteur |
| | Gestionnaire contenu numérique | 1 | |
| Informatique | Technicien informatique | 2 | Technicien |
| | Administrateur système | 1 | |

Également, il précise les niveaux de rémunération pour chacun des postes répertoriés comme suit :

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- Gestionnaire des assemblées / juriste ;
- Responsable Pôle Aménagement et habitat ;
- Responsable Action foncière ;
- Chargé de mission économie locale ;
- Instructeur droits des sols ;
- Instructeur des marchés publics ;
- Chargé de communication ;
- Gestionnaire contenu numérique

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des rédacteurs, soit sur le grade de rédacteur soit sur celui de rédacteur principal 2^{ème} classe ou rédacteur principal 1^{ère} classe, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- Dessinateur ;
- Régisseur son et lumière ;
- Régisseur général ;
- Chargé de projet Cinéma ;
- Graphiste ;
- Technicien informatique
- Administrateur système

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, soit sur le grade de technicien ou sur celui de technicien principal 2ème classe ou technicien principal 1ère classe, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

- **Les niveaux de rémunération pour le poste de Professeur de musique sera déterminé en fonction du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, soit sur le grade d'assistant d'enseignement artistique ou sur celui d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe ou assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.**

Enfin, il prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.*

2022/212 – Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal supprime quatorze postes au tableau des effectifs, modifie par substitution un poste au tableau des effectifs et prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.*

La séance est levée à 0h00,

Le 16 décembre 2022,

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**

Marie-José BEULANDE

Le Groupe Eaubonne Notre Ville, Ensemble ! : Mme BEULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle ;
Le groupe Eaubonne une Ambition renouvelée : M. DUBLINEAU Grégoire ; Mme MENEY Maryse ; M. BALLOY Philippe ; Mme CHARBONNIER Martine ; M. COLLET Hervé ; M. PESSOA Carlos.
Le groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir : M. LE FUR Corentin ; Mme ESTRADÉ Claude.
M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit
Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite